



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté

Égalité

Fraternité



Institut de la Gestion publique
et du Développement économique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE L'ACTUALITÉ DES RÉFORMES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

**SESSIONS 2023 –
CAROLE MAUDET –
INSPECTRICE DES FINANCES**

Sommaire

Séquence n° 1 : Cadrage : historique de la réforme de l'État en France et les expériences internationales riches en enseignements sur les différents leviers de la réforme de l'État

- ⇒ Défis auxquels doit faire face l'État
- ⇒ Définition de la réforme de l'État
- ⇒ Retours sur les principales réformes de l'État engagées en France depuis les années 1960/70
- ⇒ Enseignements des réformes emblématiques dans d'autres pays
- ⇒ **La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), 2007-2012** : bilan

Séquence n° 2 : De la Modernisation de l'Action Publique (MAP) 2012-2017 à Action publique 2022 (AP 22), depuis 2017

- ⇒ **La Modernisation de l'action publique (MAP)** : les enjeux
- ⇒ Les acteurs de la MAP : gouvernance et fonctionnement du dispositif
- ⇒ L'évaluation
- ⇒ **La transformation de l'action publique : AP 2022** – objectifs, acteurs

Séquence n° 3 Le Conseil national de la refondation CNR

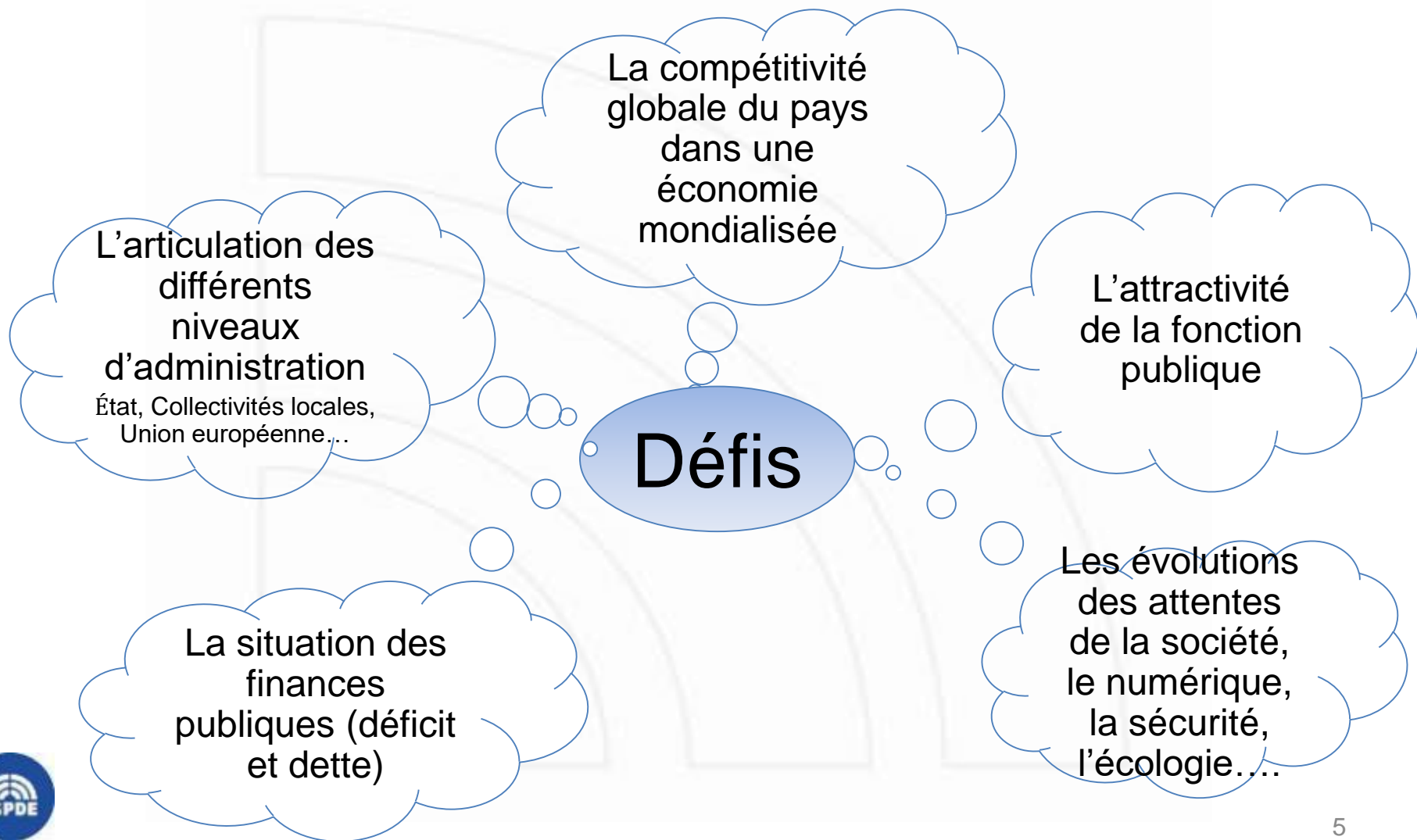
Sommaire

Séquence n°1 : Cadrage : historique de la réforme de l'État en France et les expériences internationales riches en enseignements sur les différents leviers de la réforme de l'État

Séquence n° 2 : De la Modernisation de l'Action Publique (MAP) à Action publique 2022

Séquence n° 3 : Le Conseil national de la refondation CNR

La sphère publique doit faire face à des défis considérables



La sphère publique doit faire face à des défis considérables

<http://barbares.thefamily.co/>



Cadrage : historique de la réforme de l'État en France et les expériences internationales riches en enseignements sur les différents leviers de la réforme de l'État - Définition

Définition de la réforme de l'État : l'ensemble des actions de types législatif, réglementaire et managérial, qui entraînent une modification substantielle de l'organisation, du périmètre d'action ou des méthodes de fonctionnement de l'État, afin de répondre aux défis listés précédemment.

Sous la définition commune « Réforme de l'État », on regroupe de très nombreux aspects de politiques économiques comme le contrôle des déficits publics ; des réformes dites « structurelles » de l'intervention de l'État sur le marché du travail par exemple ; la réforme fiscale ; les réformes de l'organisation de l'État, visant à accroître son efficacité, sa productivité, l'évaluation des services qu'il rend.

- ⇒ **Objectifs** poursuivis par ce type de réforme
- ⇒ Il n'y a pas une réforme de l'État mais **un processus continu de modernisation**
- ⇒ Certaines périodes se matérialisent néanmoins par **la mise en œuvre, au plan interministériel, de réformes plus systémiques et de plus grande ampleur**
- ⇒ Evolution sémantique : « **réforme** », « **révision** », « **modernisation** », « **transformation** »

Cadrage : historique de la réforme de l'État en France et les expériences internationales riches en enseignements sur les différents leviers de la réforme de l'État - Fondements conceptuels

Fondements conceptuels de la réforme de l'État : Depuis les **années 1970**, les réformes de l'État conduites en France comme à l'étranger sont inspirées du concept de « **Nouvelle Gestion Publique** » (**NPM *New public management***)

Nouvelle doctrine managériale visant à :

- ⇒ Retirer au service public ses **spécificités** par rapport au secteur privé
- ⇒ Mettre l'accent sur les **résultats** (vs. les procédures)
- ⇒ **Recentrer** l'État sur ses fonctions de conception, animation et évaluation des politiques publiques

Cadrage : historique de la réforme de l'État en France et les expériences internationales riches en enseignements sur les différents leviers de la réforme de l'État - La réforme en France (1960-2019)

La réforme de l'État en France depuis les années 1960 : un processus continu de transformation, marqué par quelques initiatives d'ampleur

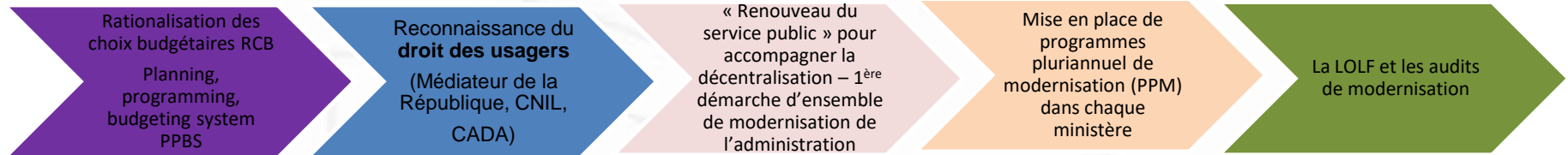
Années 60

Années 70

Années 80

Années 90

Années 2000



RGPP

MAP

AP 22

2007-2012

2012-2017

2017-2022

Grande permanence des thèmes et des objectifs
Problématique : la réforme de l'État peut-elle améliorer la gestion publique et l'efficience de la dépense publique ?

Cadrage : historique de la réforme de l'État en France et les expériences internationales riches en enseignements sur les différents leviers de la réforme de l'État – Les comparaisons internationales

Exemple canadien

- Revue des programmes (1994-97)
- « Service Canada », guichet administratif fédéral unique (2005)
- « Initiative d'allègement du fardeau de la paperasserie » (2004-09)

Exemple hollandais

- Approche intégrée de l'administration centrale
- Identifiant unique et dossier numérique
- Analyse des irritants dans l'expérience usager (2007)

Exemple anglais

- Acteur : *National Audit Office* (NAO)
- Outils : *Spending Review* (1988) - *Public Service Agreements* (1998) – *Capability Reviews* (2006)
- Projet de *Big Society* (2011)
- Dispositif *Tell Us Once*

Exemple italien

- Méthode du coût standard d'une politique publique
- Projet *Reti amice* (2008)
- Dispositif *Mettiamoci la faccia* (2008) et consultation *Bureaucrazia : diamoci un taglio* (2009)

Veille internationale – gouvernance et relation à l'utilisateur

Exemple irlandais

- Lancement en décembre 2017 d'un plan intitulé « notre service public 2020 »
 - Réforme du service public devient une priorité : axes stratégiques définis : amélioration de la qualité de service à l'utilisateur ; développement et promotion de l'innovation, évolution des organisations et évaluations d'impact/résultats
-

Exemple allemand

- La Rhénanie du Nord Westphalie avance vers la dématérialisation des démarches administratives
 - Loi sur le gouvernement électronique entrée en vigueur en juillet 2016
 - *Traitement dématérialisé des procédures administratives sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022*
-

La RGPP (2007-2012)

- Origine de la RGPP lancée en juillet 2007 (outre les audits de modernisation) : recommandations des parlementaires Lambert et Migaud sur l'accompagnement de la LOLF (diffusion d'une culture de performance dans l'administration) ; lettre de mission du Premier ministre du 18 mars 2008 « *Notre objectif est de passer en revue toutes les missions de l'Etat pour adapter les politiques menées aux besoins des citoyens, valoriser le potentiel humain de l'administration et dégager des marges de manœuvre permettant de financer les nouvelles politiques dont la France a besoin* »
- Particularité de la RGPP par rapport aux démarches antérieures de réforme de l'État
 - **prétention globale, interministérielle**, essentiellement sur le périmètre Etat
 - **vocation affichée d'efficience** (objectif affiché de baisse des dépenses de fonctionnement de 10 % sur 3 ans, sur un périmètre de dépenses de 10 mds€)
 - **pilotage politique** fort et de haut niveau (l'Élysée)
- Démarche en plusieurs étapes :
 - audits RGPP : 8 équipes d'audit composées de 200 auditeurs publics
 - le cadrage des mesures retenues et la validation des mesures en Comité de modernisation des politiques publiques (CMPP) présidé par le PR / PM
 - le SG coordonne l'application de la feuille du route du ministère
 - le suivi des mesures par la DGME dans le cadre de comités de suivi
- Exemples de réformes issues de la RGPP
 - réorganisation de l'administration territoriale (Réate) : fusions et création de structures départementales et régionales interministérielles
 - ex au Min Santé : création des ARS ; ex à Bercy : fusion DGI-DGCP

La RGPP (2007-2012)

1 Que faisons-nous ?

- Quels sont les objectifs de la politique publique ?
- Quels services assure-t-elle ? Que garantit-elle ? A quoi contribue-t-elle ? à quoi remédie-t-elle ?
- Qui sont les bénéficiaires visés et leurs caractéristiques ?

2 Quels sont les besoins et les attentes collectives ?

- Cette politique sert-elle toujours l'intérêt public ?
- Les services répondent-ils aux besoins ? Quelles sont les nouvelles attentes ? Quelle nouvelle offre de services proposer ?
- Comment les bénéficiaires ont-ils évolué ? Qui sont les bénéficiaires effectifs ?
- Cette politique présente-t-elle des effets pervers ou des effets d'aubaine ?

3 Faut-il continuer à faire de la sorte ?

- Faut-il maintenir cette politique ?
- Faut-il revoir les objectifs ?
- Quels services doit-elle rendre ?
- Comment adapter les outils de la politique publique ? Faut-il faire évoluer le champ des bénéficiaires ?

4 Qui doit le faire ?

- La politique peut-elle être assurée plus efficacement par d'autres acteurs ou sous d'autres formes ?
- Est-ce à l'Etat de conduire cette politique ? A quel niveau ?
- Avec quelles coopérations et articulations avec d'autres acteurs publics ou privés ?

6 Qui doit payer ?

- Le financement de cette politique par l'Etat est-il justifié ?
- Qui doit payer ?
- Quels cofinancements sont envisageables ?

5 Comment faire mieux et moins cher ?

- Quelles évolutions permettent d'optimiser les moyens de cette politique tout en assurant le respect de ses objectifs et l'amélioration du cadre de travail des agents ?
- Comment simplifier les structures et les procédures ?

7 Quel scénario de transformation ?

- Quels scénarios d'évolution pour obtenir une politique publique plus efficace et moins coûteuse ?
- Comment garantir une mise en œuvre efficace ?

Les 7 questions structurantes de la démarche d'évaluation

La RGPP (2007-2012)

Bien que difficilement mesurables, les économies budgétaires affichées par la RGPP sont tangibles :

- ⇒ Le 6^{ème} CMPP a évalué **15 Mds€ d'économies budgétaires** directes par rapport à 2008 dont 4,6 Md€ sur le titre II (personnel) et 3,5 Md€ au titre du fonctionnement, l'application du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite a permis de diminuer la fonction publique d'État (FPE)
- ⇒ La règle de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux a occulté les autres aspects de la démarche (rapport d'information sur l'évaluation des politiques publiques présentée par MM. François Cornut-Gentille et Christian. Eckert, députés, décembre 2011).

La RGPP (2007-2012) - bilan de la RGPP

Rapport IGF-IGA-IGAS de septembre 2012 de bilan de la RGPP :

- ✓ Problème de crédibilité en raison d'une **accumulation** de réformes de nature et de portée très inégales, ainsi que d'une **communication trop technique**
- ✓ Insuffisante réflexion sur les **missions** et leur ajustement aux effectifs, avec une mobilisation insatisfaisante de la **GRH** face à l'enjeu de réforme (de sorte que de nombreux agents de l'État ont mal vécu la réforme)
- ✓ Impact réel mais gains budgétaires difficiles à évaluer
- ✓ Recommandation de sortir de la « réforme-événement », en élargissant le **périmètre** de la réforme à l'ensemble de l'action publique et en l'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue

Sommaire

Séquence n° 1 : Cadrage : historique de la réforme de l'État en France et les expériences internationales riches en enseignements sur les différents leviers de la réforme de l'État

Séquence n° 2 : De la Modernisation de l'Action Publique (MAP), 2012-2017 à Action publique 2022 (AP 22), 2017-2022

Séquence n° 3 : Le conseil national de la refondation CNR

La modernisation de l'action publique (MAP)

Enjeux

- ✓ **Évaluer toutes les politiques publiques** au cours du quinquennat
- ✓ Mettre l'accent sur la **simplification** de l'action administrative, notamment en lien avec les possibilités offertes par le numérique, et en revenant sur la simplification des normes. « **Choc de simplification** » (2013) et Programme de simplification (3 volets)
- ✓ Renforcer le lien avec **l'administration numérique** (rattachement d'Etalab)
- ✓ Renforcer la dimension **partenariale** de la démarche, en associant l'ensemble des acteurs concernés dès la phase de diagnostic (y compris associations représentatives et organisations syndicales).
- ✓ Adopter une **vision interministérielle** de l'action publique

La modernisation de l'action publique (MAP)

Les structures de gouvernance et de pilotage – le CIMAP

Création du Comité interministériel pour la modernisation de l'État en octobre 2012

- ⇒ Le Comité interministériel pour la modernisation de l'État (CIMAP) était l'instance politique de décision et d'arbitrage en matière de modernisation de l'action publique
- ⇒ Les nouvelles actions ont été par la suite prises en Conseil des ministres

CIMAP du 18
décembre 2012

CIMAP du 2 avril
2013

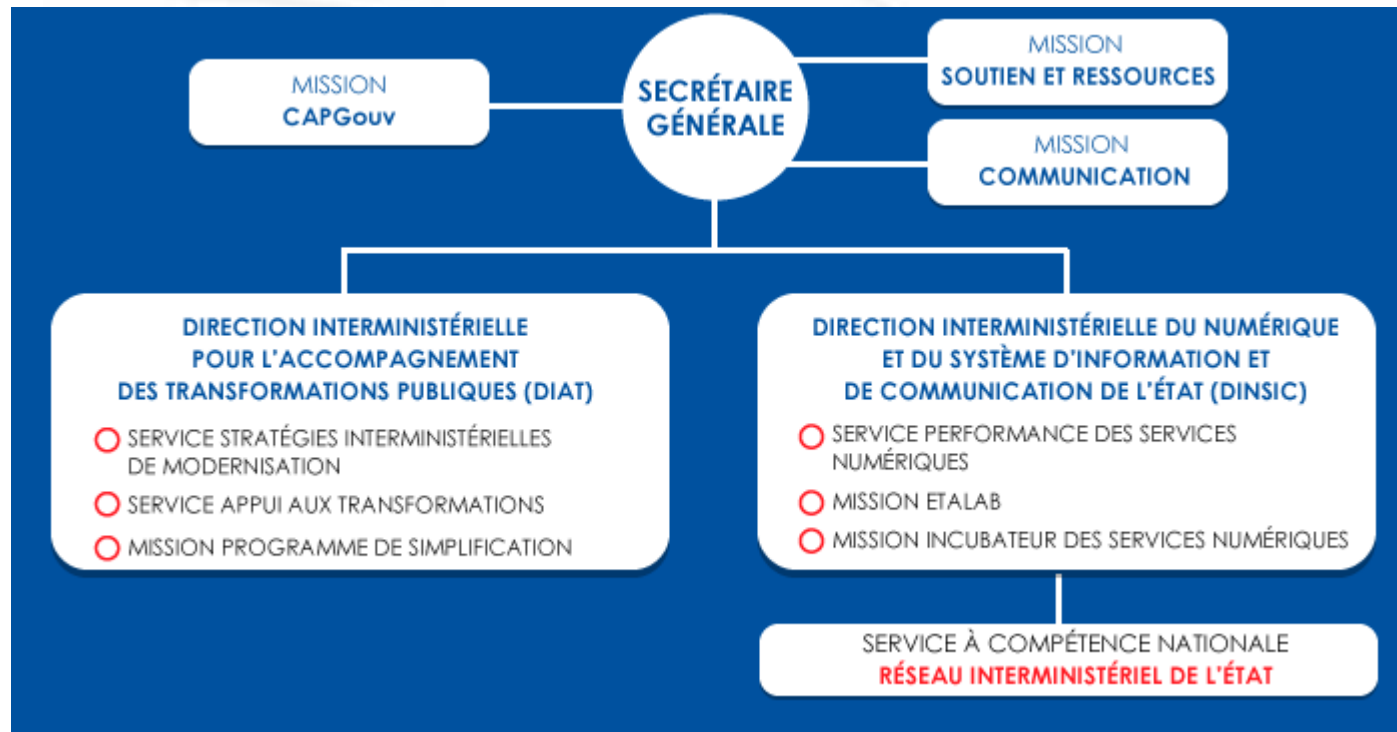
CIMAP du
17 juillet 2013

CIMAP du 18
décembre 2013

La modernisation de l'action publique (MAP)

Les acteurs et l'organisation administrative

Le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) était placé **sous l'autorité du Premier ministre** et mis à la disposition du ministre de l'action et des comptes publics.



La modernisation de l'action publique (MAP)

L'évaluation des politiques publiques

⇒ L'évaluation des politiques publiques : axe central de la rénovation de l'action publique :

> Évaluation systématique des politiques publiques

> Programmation par le CIMAP ou conseil des Ministres avec une mise en œuvre relevant de la responsabilité personnelle du ministre concerné

> Distinction Phase de diagnostic / scénarios de réforme avec pilotage par le SGMAP

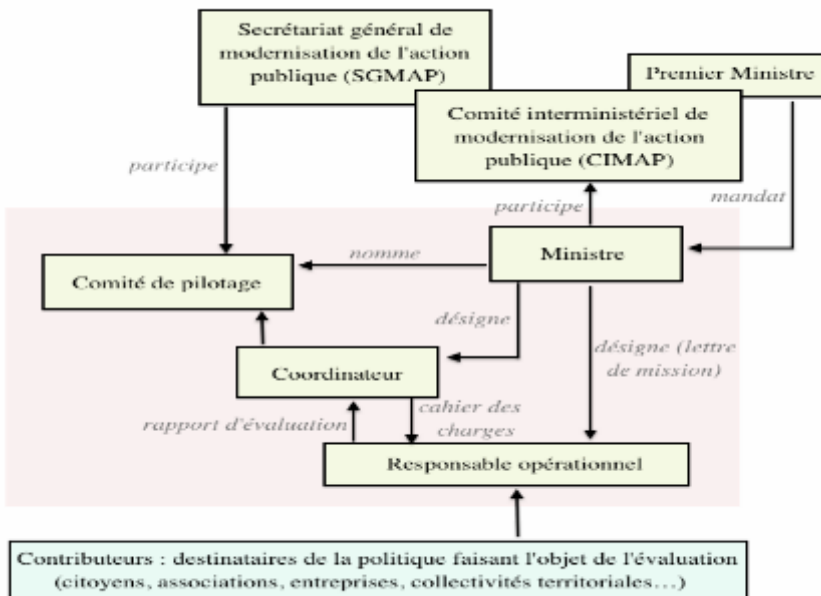
La modernisation de l'action publique (MAP)

Les évaluations

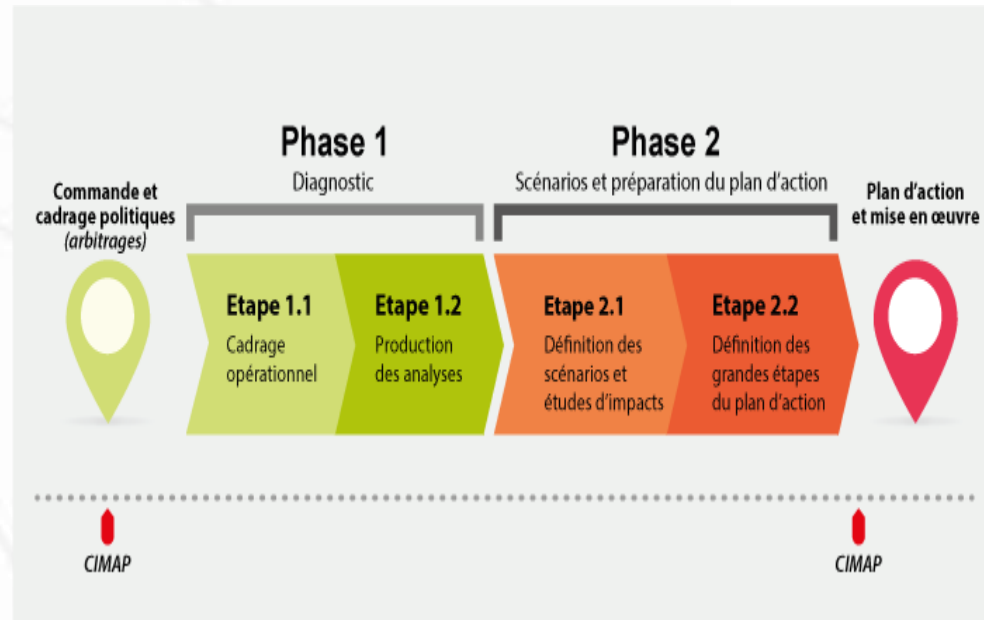
Schéma de pilotage et de réalisation d'une évaluation de politique publique (PP)

Du diagnostic à la mise en œuvre

Schéma de pilotage d'une évaluation de politique publique



Source : guide méthodologique IGF-IGA-IGAS



La modernisation de l'action publique (MAP) – bilan

- SGMAP : « La revue des missions doit être continue dans l'État »
- 7 avril 2017: [Rapport] L'évaluation des politiques publiques évaluée à son tour : enseignements et perspectives : <http://www.modernisation.gouv.fr/laction-publique-se-transforme/en-evaluant-ses-politiques-publiques/evaluation-des-politiques-publiques-evaluee-a-son-tour>

Le rapport, dans ses conclusions, confirme les acquis et les marges de progrès de la démarche.

Parmi **les acquis**, sont mis en évidence :

- ✓ la progression de la **culture de l'évaluation** au sein de l'Etat : par le nombre significatif d'EPP réalisées et la couverture d'un champ très large de politiques publiques (éducation, social, santé, logement, environnement...), la démarche a été visible et a contribué à la diffusion de la culture évaluative au sein des administrations et des corps d'inspection.
- ✓ la mise en œuvre effective des principes de **transparence** et **d'association des parties prenantes** qui se sont traduits par la **publication de plus de 80 % des rapports** d'évaluation et la prise en compte des points de vue des bénéficiaires des politiques publiques évaluées ;
- ✓ **l'utilité** des EPP pour la décision publique : la majorité des évaluations ont été suivies de changements (législatifs, réglementaires, organisationnels, etc.) sur le champ de la politique concernée.

Les points d'amélioration portent quant à eux principalement sur :

- ✓ le **maintien dans la durée** d'un rythme soutenu d'évaluation ;
- ✓ le choix et le cadrage de **sujets adaptés** à l'exercice d'évaluation ;
- ✓ **l'appropriation** de la démarche par les ministères pour en faire un levier de transformation de l'action publique



La modernisation de l'action publique (MAP) - bilan

- La MAP a tenté de corriger ce qui avait été considéré comme un point faible de la RGPP : l'implication des agents et des usagers
 - Contacts plus réguliers avec syndicats de fonctionnaires (au niveau du ministère de la fonction publique puis du secrétariat d'Etat, du SGMAP)
 - Discussion au sein du conseil commun des trois fonctions publiques
 - Recherche de l'implication agents et usagers en matière de démarche novatrice dans les relations au public et de simplification
- Reconnaissance de l'importance de la formation des encadrants à la gestion du changement : dont la création de **l'Ecole de la modernisation de l'Etat** décidée en juin 2010, établie en partenariat avec l'Institut de gestion publique et de développement économique (IGPDE)

Les acquis de la RGPP et de la MAP et les critiques

- Démarches d'ensemble de modernisation de l'action publique ont démontré leur utilité :
 - cadre de référence ;
 - mobilisation des ministères ; transformation des organisations

- Critiques fortes sur leur méthode (7 mars 2018 ; France Stratégie : Bilan de la revue générale des politiques publiques (RGPP) et de la modernisation de l'action publique (MAP) en matière de modalité d'accompagnement et de bonne appropriation pour les agents) :
 - implication des agents (enquête Ifop/ Accenture-Les Échos Conférences, novembre 2010 ; 21 % des agents interrogés estiment que les agents de la fonction publique sont bien associés à la réforme)
 - la conduite du changement

Action publique 2022 : 3 objectifs

- ✓ **Pour les usagers** : améliorer la **qualité des services publics**, en passant d'une culture du contrôle à [une culture de confiance](#) ; en travaillant à la simplification et la numérisation des procédures administratives.
- ✓ **Pour les agents publics** : leur offrir un **environnement de travail modernisé**, en les impliquant pleinement dans le définition et le suivi des transformations.
- ✓ **Pour les contribuables** : accompagner la **baisse des dépenses publiques**, avec un objectif de - 3 points de PIB d'ici 2022

Méthode : faire travailler en même temps des groupes d'experts (comité d'experts CAP22, et comité jeunes J22), les ministères et des administrations interministérielles afin de favoriser la recherche de projets ambitieux, la convergence et la responsabilisation des ministères sur leur programme de transformations 2018-2022.

Action publique 2022 : 6 principes

- **Un périmètre toutes administrations publiques**
État, Opérateurs, Sécurité sociale, collectivités
- **Une responsabilisation des ministères**
Les ministres sont chefs de file de leurs politiques publiques
- **La priorité à la transformation numérique**
Objectif 100 % des services dématérialisés en 2022
- **Des moyens inédits pour la transformation publique**
Un fonds dédié de 700 M€ sur 5 ans dont 200 M€ d'AE en 2018
- **L'implication des agents et des usagers du service public**
Une démarche volontariste pour tout le projet
- **Un portage politique de haut niveau**
Président et Premier ministre

AP 22 : méthode et arbitrages

Du diagnostic, des propositions aux arbitrages



¹ CAP22 : Comité d'experts - Action Publique 2022.

² Chantiers interministériels : • Simplification et qualité de service • Transformation numérique • Renovation du cadre RH
• Organisation territoriale des services publics • Modernisation de la gestion budgétaire et comptable publique

³ J22 : Comité Jeunes - Action Publique 2022.

 Contributions, audition, dialogues

Focus sur le Comité Action publique 2022 (CAP 22) : fonctionnement et rapport « Service public, se réinventer pour mieux servir »

- <http://www.modernisation.gouv.fr/action-publique-2022/comprendre/video-dans-les-coulisses-du-comite-action-publique-2022>
- <https://www.modernisation.gouv.fr/action-publique-2022/comprendre/rapport-cap22>
- Quelques propositions concernant Bercy :
 - ✓ Simplifier et diminuer le coût du dispositif de recouvrement des prélèvements obligatoires (proposition n°15)
 - ✓ Aller vers une société « zéro cash » pour simplifier les paiements tout en luttant contre la fraude fiscale (proposition n°16)
 - ✓ Renforcer la cohérence de l'action publique territoriale (proposition n°19), avec notamment la proposition de transfert de la fonction comptable aux OPH, collectivités et hôpitaux d'une certaine taille
- Un autre exemple : supprimer les doublons et améliorer le partenariat entre Etat et les collectivités territoriales (proposition n°18)
- Audition du CAP 22 au Sénat http://www.senat.fr/les_actus_en_detail/article/audition-des-co-presidents-du-comite-action-publique-2022.html

Depuis 2018, la transformation de l'action publique est rythmée par les CITP présidés par le Premier ministre

Annonces à l'issue des 3 premiers

1^{er} CITP
01/02/18

- I. Vers un nouveau contrat social avec les agents publics
- II. Plus de liberté et plus de responsabilité pour les managers publics
- III. Renforcer la transparence sur l'efficacité et la qualité des services publics en relation avec les usagers
- IV. FRANCEConnect : accélérer la transformation numérique des administrations de la France
- V. Accompagner la transformation des administrations (FTAP)

2^{ème} CITP
29/10/18

- I. Bilan des chantiers lancés depuis le 1^{er} CITP
- II. Déployer les plans de transformation ministériels
- III. Renforcer la transparence sur l'efficacité et la qualité des services publics
- IV. Un nouveau cadre de confiance pour la gestion publique
- V. Améliorer le cadre de travail des administrations et la gestion du parc immobilier de l'état
- VI. Accompagner la dématérialisation et le déploiement des services numériques pour les citoyens
- VII. L'intelligence artificielle au service de la transformation publique
- VIII. Accompagner les reconversions et mobilités des agents de l'état
- IX. L'université de la transformation publique

3^{ème} CITP
20/06/19

- I. EN DEUX ANS, UNE TRANSFORMATION PROFONDE DE L'ACTION PUBLIQUE
 - 1. Un État plus proche
 - 2. Un État plus simple
 - 3. Un État plus efficace
- II. UN ACTE II POUR AMPLIFIER LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE
 - 1. Réformer l'organisation territoriale de l'État pour permettre de répondre aux priorités du Gouvernement et déployer les maisons France Service
 - 2. Réformer les ministères et les administrations centrales pour un fonctionnement plus efficace
 - 3. Les citoyens au cœur de l'action publique
 - 4. Un service public numérique pour tout et pour tous
 - 5. Rendre compte de l'avancement des réformes et de leurs effets concrets sur les citoyens

Depuis 2018, la transformation de l'action publique est rythmée par les CITP présidés par le Premier ministre

Annonces du 15/11/2019 – 4^è citp

UN ETAT PLUS SIMPLE ET PLUS PROCHE : RETOUR SUR LES ENGAGEMENTS PRIS EN JUIN 2019

Simplifier le paysage administratif

- Le Gouvernement s'est engagé à réduire le nombre de commissions obligatoirement consultées avant de prendre une décision administrative.
- La multiplicité des structures aux formes et statuts juridiques variées (observatoire, agence, délégation, inspection etc.) nuit à la lisibilité et à la cohérence des missions des administrations centrales. Le Gouvernement s'est engagé à ce que chaque ministère procède à un passage en revue systématique des entités de moins de 100 ETP, **près de 90 commissions consultatives seront supprimées, dont 63 avant fin 2019 ; ainsi que 80 structures.**

Rapprocher les administrations des citoyens et des territoires

- Afin de répondre à la double attente de proximité et de rééquilibrage des forces économiques et institutionnelles sur l'ensemble du territoire, le Gouvernement s'est engagé à transférer certains services ou entités hors de Paris et des grandes métropoles régionales : **40 opérations de relocalisation des services qui concernent 6 000 agents ont été décidées.**
- Le Gouvernement s'est engagé à déployer un réseau de services publics polyvalents – les espaces France Services – afin de permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique, à moins de 30 minutes de leur domicile. L'objectif est de couvrir chaque canton par au moins une structure France Services d'ici à fin 2022. **Dès le 1er janvier 2020, 460 Maisons France Services seront labellisées.**
- Afin de renforcer les marges de manœuvre des agents de terrain et d'assurer une prise de décision au plus près des citoyens, le Gouvernement s'est engagé à transférer l'ensemble des décisions individuelles (sauf exception dûment justifiée) au niveau déconcentré, en privilégiant le niveau départemental, voire infra-départemental.
- Le Gouvernement s'est engagé à déconcentrer une enveloppe du [Fonds pour la transformation de l'action publique](#) aux préfets de région, dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. **Dès juillet 2019, une première enveloppe de 6 millions d'euros a été allouée.**

5^{ème} CITP présidé par le Premier ministre – Mont de Marsan

05/02/2021 Tirer les enseignements de la crise pour transformer durablement l'État ; ce 5e CIP s'inscrit autour de deux impératifs : la territorialisation et la bonne mise en œuvre des politiques publiques.

https://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/dp_citp_vdef.pdf

Quatre priorités ont été définies :

1. Réarmer les services de l'État dans les territoires, notamment les préfets, qui bénéficieront d'une plus grande latitude en matière budgétaire et de ressources humaine
2. Mettre l'accent sur la mise en œuvre des réformes et sur le « dernier kilomètre » en partant du terrain : citoyens, usagers des services publics, agents, élus locaux doivent être des acteurs clés de la transformation de l'action publique. Le baromètre des résultats de l'action publique.
3. Simplifier la vie des Français en simplifiant les démarches et la communication administratives. Ainsi, 10 démarches et 100 formulaires seront simplifiés significativement avec un impact mesurable en janvier 2022.
4. Responsabiliser les agents publics en leur donnant plus de marges de manœuvre.

5^{ème} CITP présidé par le Premier ministre – Mont de Marsan

Annonces du 05/02/2021

Ces orientations se traduisent dans 12 engagements concrets, dont l'application et la mise en œuvre seront suivies par les équipes Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) :

<https://www.modernisation.gouv.fr/transformation-publique/comites-interministeriels-de-la-transformation-publique/article-citp>

Engagement 1 : Une feuille de route interministérielle sera établie pour chaque préfet, de région ou de département, et servira de base à l'évaluation de ces derniers.

Engagement 2 : Les créations nettes d'emploi seront prioritairement dirigées vers l'échelon départemental. En 2021, 2 500 emplois seront créés dans les services départementaux sans augmentation globale des effectifs de l'Etat. La démétropolisation sera poursuivie et amplifiée

Engagement 3 : Les services déconcentrés disposeront de marges de manœuvre accrues en matière financière et RH pour adapter leur organisation et leurs ressources aux besoins des territoires.

Engagement 4 : De l'expertise supplémentaire et de l'ingénierie seront déployées pour porter ou accompagner les grands projets dans les territoires.

5^{ème} CITP présidé par le Premier ministre – Mont de Marsan

Annonces du 05/02/2021

Engagement 5 : Le baromètre des résultats de l'action publique sera mis à jour tous les trimestres et sera étendu à au moins 40 réformes d'ici juillet 2021. Dès avril, le baromètre sera enrichi de 11 nouvelles réformes prioritaires

Engagement 6 : Une politique publique de la donnée ambitieuse sera mise en œuvre par tous les ministères pour mieux exploiter, ouvrir, partager et valoriser les données publiques, au bénéfice de la transparence et de l'efficacité de l'action publique

Engagement 7 : 10 démarches et 100 formulaires administratifs verront leur simplification accélérée dans les 12 mois avec un impact mesurable en janvier 2022.

Engagement 8 : Un accès téléphonique sans surfacturation sera garanti pour tous les services publics. Tous les sites internet publics afficheront un numéro pour pouvoir être contactés par téléphone. Les réseaux s'engagent à converger vers un taux de décroché de 85%.

Engagement 9 : Le partage d'information entre administrations sera accéléré pour simplifier les démarches en ligne et éviter de demander de nombreuses fois la même chose aux Français.

5^{ème} CITP présidé par le Premier ministre – Mont de Marsan

Annonces du 05/02/2021

Engagement 10 Accroître les marges de manœuvre et la responsabilité des gestionnaires publics grâce à une réforme de l'organisation financière, une transformation de la chaîne comptable et un contrôle unifié des ordonnateurs et des comptables

Engagement 11 : 100 % des agents dont les fonctions sont télétravaillables seront dotés d'un poste de travail portable avec les outils de travail à distance nécessaires en 2021 et un accord avec les syndicats représentatifs de la fonction publique de l'État sera recherché d'ici l'été

Engagement 12 : La prise de décision sera rendue plus rapide, plus fluide et plus efficace grâce à une administration zéro papier

Mars 2021 - 400 jours pour accélérer la transformation numérique de l'Etat

<https://www.transformation.gouv.fr/la-ministre/actualite/400-jours-pour-accelerer-la-transformation-numerique-de-letat>

3 grands chantiers numériques accélérés

FranceConnect

Simplifier et sécuriser
l'accès aux démarches
en ligne



Les démarches en ligne

Simplifier les démarches
administratives essentielles
du quotidien des Français

L'équipement des agents

Donner aux agents de
meilleures conditions de
travail numériques



6ème CITP - 23 juillet 2021 -

<https://www.modernisation.gouv.fr/files/2021-07/DP%206e%20CITP%20Maquett%C3%A9%20DEF%202607.pdf>

Les engagements du 6^e CITP

Engagement #1

Il est mis fin à la baisse systématique des effectifs des services départementaux de l'administration territoriale de l'État.

Engagement #2

La priorité sera donnée à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, en accélérant la convergence des systèmes d'information et des pratiques RH.

Engagement #3

La moitié du ré-abondement de 80 M€ prévu en PLF 2022 du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) sera consacrée au renforcement de l'efficacité de l'État de proximité.

Engagement #4

Les préfets pourront redéployer en 2022 jusqu'à 3 % des effectifs en fonction des priorités locales.

Engagement #5

L'évaluation sur la base des résultats sera généralisée. Une partie de la rémunération des préfets sera déterminée en s'appuyant sur l'évaluation interministérielle des feuilles de route. Les directeurs régionaux verront leur rémunération variable proposée par les préfets de région.

Engagement #6

Une administration plus proactive sera encouragée grâce au numérique et au partage des informations entre services publics.

Engagement #7

Le programme Services Publics + sera pleinement déployé d'ici la fin de l'année pour améliorer l'efficacité des services publics en continu.

6ème CITP - 23 juillet 2021 -

<https://www.modernisation.gouv.fr/files/2021-07/DP%206e%20CITP%20Maquett%C3%A9%20DEF%202607.pdf>

SOMMAIRE

01.

Le suivi des engagements pris au 5^e CITP du 5 février 2021 p.5

- Réarmer les territoires
- Renforcer la transparence et l'efficacité de l'action publique
- Faciliter la vie des usagers
- Faire davantage confiance aux agents publics

02.

Transformer l'action publique jusqu'au dernier kilomètre p.33

- Rebâtir l'action publique à partir des territoires
- Améliorer l'efficacité des services publics

6ème CITP - 23 juillet 2021 -

<https://www.modernisation.gouv.fr/files/2021-07/DP%206e%20CITP%20Maquett%C3%A9%20DEF%202607.pdf>

01

**LE SUIVI DES
ENGAGEMENTS
PRIS AU 5^E CITP DU
5 FEVRIER 2021**

6ème CITP - 23 juillet 2021 -

Feuille de route des préfets

→ 11 réformes prioritaires du Gouvernement ;

Les 10 réformes les plus retenues par les préfets	Nombre d'occurrences
Déployer une offre France services dans tous les territoires	93
Déployer le dispositif « Un jeune, une solution »	84
Renforcer la lutte contre les stupéfiants	69
Lutter contre l'artificialisation des sols et contre l'étalement urbain	63
Doubler les structures de soins coordonnés	57
Lutter contre les violences faites aux femmes	57
Renforcer la sécurité du quotidien	50
Accélérer la rénovation énergétique des logements	49
Offrir un logement aux sans-abris (Logement d'Abord)	47
Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique	42

6ème CITP - 23 juillet 2021 -

→ Un guide pratique à destination des préfets a été conçu pour leur permettre de mieux adapter leur action aux territoires

Ce guide s'adresse aux préfets et à l'ensemble des services déconcentrés.

Il présente et précise la nature des accompagnements que les préfets et chefs de service déconcentrés peuvent trouver auprès des administrations centrales pour mettre en œuvre les politiques publiques au plus près du terrain.

Des mises à jour seront effectuées régulièrement : actualisation des présentations des dispositifs, introduction des nouveaux programmes d'appui aux politiques publiques territoriales, actualisation des modalités de contact, etc.



6ème CITP - 23 juillet 2021 -

→ Nous publions aujourd'hui le site de suivi de l'ouverture des bases de données, interfaces de programmation applicatives (API) et codes sources qui ont été annoncés sur ouverture.data.gouv.fr

Au 19 juillet 2021, 27 ouvertures de bases de données, codes sources et d'interfaces de programmation sur les 74 annoncées ont été réalisées, dont notamment :

- La carte scolaire des collèges décidée par les départements et communiquée aux académies ;
- Les données des prix des contrôles techniques ;
- Les données relatives à l'agriculture biologique à la maille communale ;
- Les listes des centres de formation d'apprentis ;
- La base de données des fichiers fonciers MAJIC pour les personnes morales ;
- L'API « Annuaire de l'éducation » : établissements publics et privés ouverts situés en France (premier degré, second degré, établissements administratifs).

Une politique publique de la donnée

6ème CITP - 23 juillet 2021 -

Faciliter la vie des usagers

Engagement # 7 : 10 démarches et 100 formulaires administratifs seront simplifiés significativement avec un impact mesurable en janvier 2022.

Engagement # 9 : Le partage d'informations entre administrations sera accéléré pour simplifier les démarches en ligne et éviter de demander de nombreuses fois la même chose aux Français.

→ Nous déployons FranceConnect de manière volontariste

Avec six mois d'avance, FranceConnect a dépassé les 26 millions d'utilisateurs, au-delà de l'objectif de 25 millions à fin 2021, grâce au recours massif au service pour simplifier l'accès à #MonCompteFormation et à l'attestation de vaccination Covid-19 fournie par l'assurance maladie.



2 millions
de nouveaux utilisateurs
ont rejoint FranceConnect en juin

69 %
des démarches les plus
souvent réalisées
ont intégré FranceConnect

6ème CITP - 23 juillet 2021 -

Engagement #12 : La prise de décision sera plus rapide, plus fluide et plus efficace grâce à une administration « zéro papier ».

En parallèle de la numérisation des démarches administratives au bénéfice des usagers, le Gouvernement souhaite accélérer la numérisation des processus internes à l'administration.

La numérisation d'une démarche améliore la relation entre l'agent public et l'utilisateur notamment grâce à une décision plus fluide et immédiate.



6ème CITP - 23 juillet 2021 -

02

**TRANSFORMER L'ACTION
PUBLIQUE**

**JUSQU'AU DERNIER
KILOMETRE**

6ème CITP - 23 juillet 2021 -

L'administration territoriale de l'État (ATE) a connu depuis 2009 plusieurs réformes de structures, sans nécessairement différencier en fonction des situations locales, des priorités et des enjeux de chaque territoire.

La réforme ambitieuse dite « organisation territoriale de l'État » a organisé les services en fonction des priorités gouvernementales et permis de mutualiser les fonctions support pour gagner des effectifs opérationnels au niveau départemental.

La priorité doit dorénavant être donnée à la mise en œuvre opérationnelle de cette réforme. Les préfets pourront ainsi se concentrer sur l'amélioration des processus et des organisations internes pour un meilleur service rendu.

Les travaux vont s'intensifier pour mettre en œuvre en pratique les mesures de convergence concernant les mobilités, les rémunérations, l'action sociale, la médecine de prévention, la filière numérique. Cette convergence devra notamment se matérialiser par des systèmes d'information RH unifiés.

Est également à l'étude la mise en place d'un socle informatique commun à l'administration territoriale de l'État, pour permettre une mise à niveau des infrastructures et le déploiement d'une messagerie commune pour les services déconcentrés.

↳ Le Gouvernement a renforcé le mandat des préfets dans l'animation et le pilotage des services déconcentrés, notamment pour la mise en œuvre des réformes prioritaires et des feuilles de route.

Une partie de leur rémunération dépendra des résultats obtenus dans la mise en œuvre des objectifs de politiques publiques et des projets structurants fixés par le Premier ministre dans les feuilles de route interministérielles.

Cette nouvelle approche doit s'appliquer à tous les chefs de services déconcentrés de l'État.

Aujourd'hui, les préfets évaluent les directeurs départementaux et décident de leur rémunération variable sur la base de l'appréciation des résultats. En revanche, les primes des directeurs régionaux sont arrêtées par les administrations centrales.

A compter de l'année 2022, les objectifs des directeurs régionaux, l'évaluation des résultats et leur rémunération variable seront proposés par les préfets de région et approuvés par le comité des rémunérations des ministères concernés.

6ème CITP - 23 juillet 2021 -

L'administration proactive, c'est l'inversion de la logique administrative habituelle bien connue des Français : **plutôt qu'attendre l'utilisateur au guichet, l'administration peut, à partir des informations dont elle dispose, anticiper ses besoins et ses obligations.** Ainsi, l'administration peut lui rappeler les échéances à venir, lui notifier des droits dont il pourrait se prévaloir et lui indiquer les moyens pour les faire valoir, voire un jour lui accorder ses droits sans attendre sa demande.

Le projet « administration proactive » porté par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques offre un cadre pour développer différentes formes de proactivité afin de lutter contre les non-recours et simplifier l'accès aux démarches administratives. Il comporte plusieurs volets :

- Techniques, avec les échanges de données entre administrations et développements dédiés ;
- Juridiques, notamment pour traiter le consentement en lien avec le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique (dit « 3DS ») en cours d'examen par le Parlement ;
- Opérationnels, avec l'information proactive du citoyen.

Il s'agit d'un enjeu de simplification et d'efficacité au bénéfice des usagers comme des agents. Il s'agit également à l'avenir d'intégrer cette approche dès la conception des nouveaux services ou prestations.

Lancé en janvier 2021 par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, le programme Services Publics + est un programme d'amélioration continue qui invite les administrations publiques à prendre des engagements de qualité de service communs à l'ensemble des services publics. Ces engagements sont progressivement affichés dans tous les sites d'accueil du public.

Services Publics + est aussi une plate-forme qui permet aux Français de prendre connaissance des résultats des services publics, conformément à l'engagement pris par le président de la République d'en assurer la transparence.

FranceConnect : une identité numérique et sécurisée



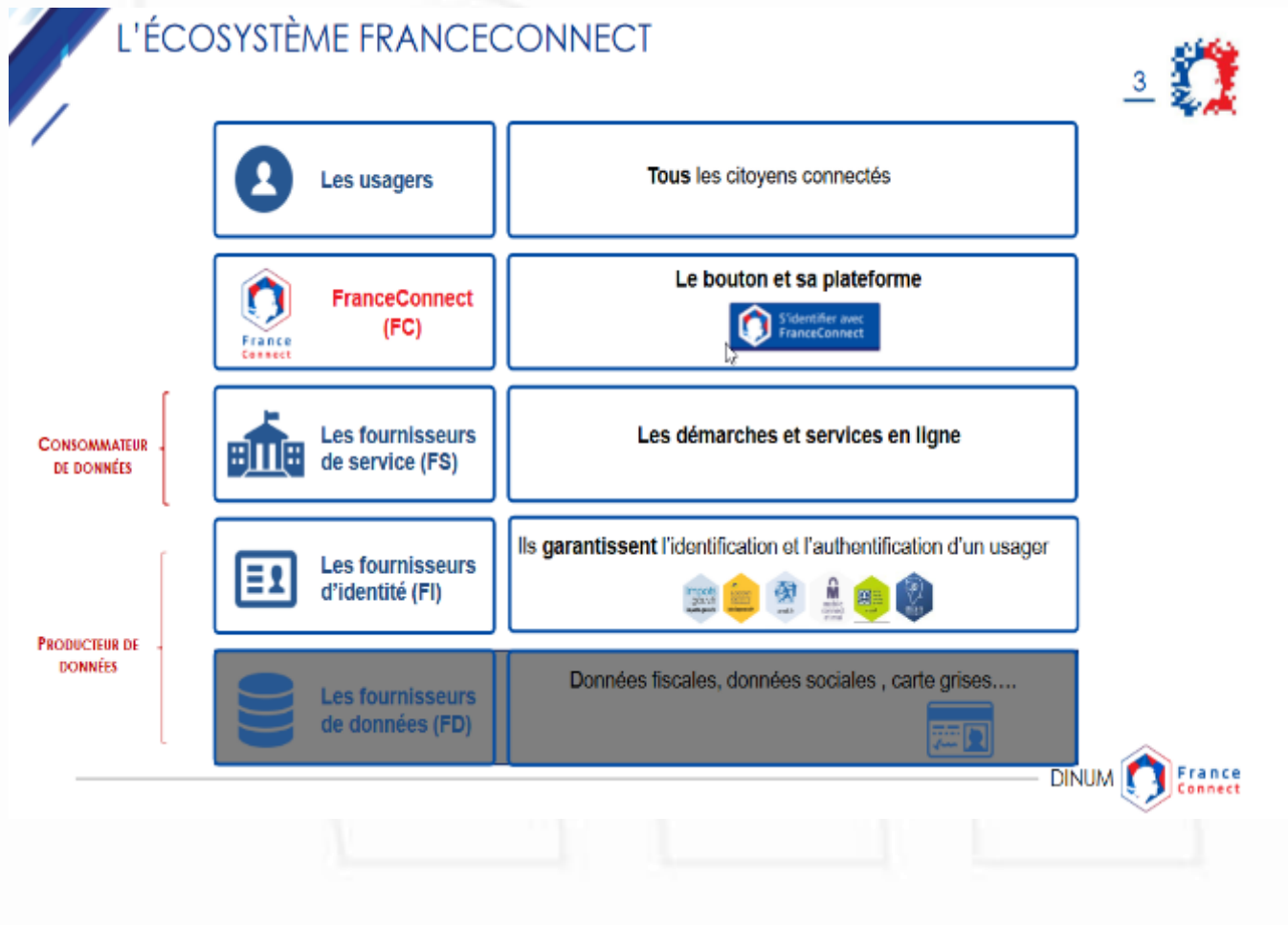
FranceConnect
est un **dispositif d'identification et d'authentification** des particuliers proposé par l'Etat
qui **facilite l'accès aux services en ligne**.

L'utilisateur se connecte aux services numériques en s'appuyant sur **un compte vérifié**
parmi les **fournisseurs d'identité** aujourd'hui disponibles :



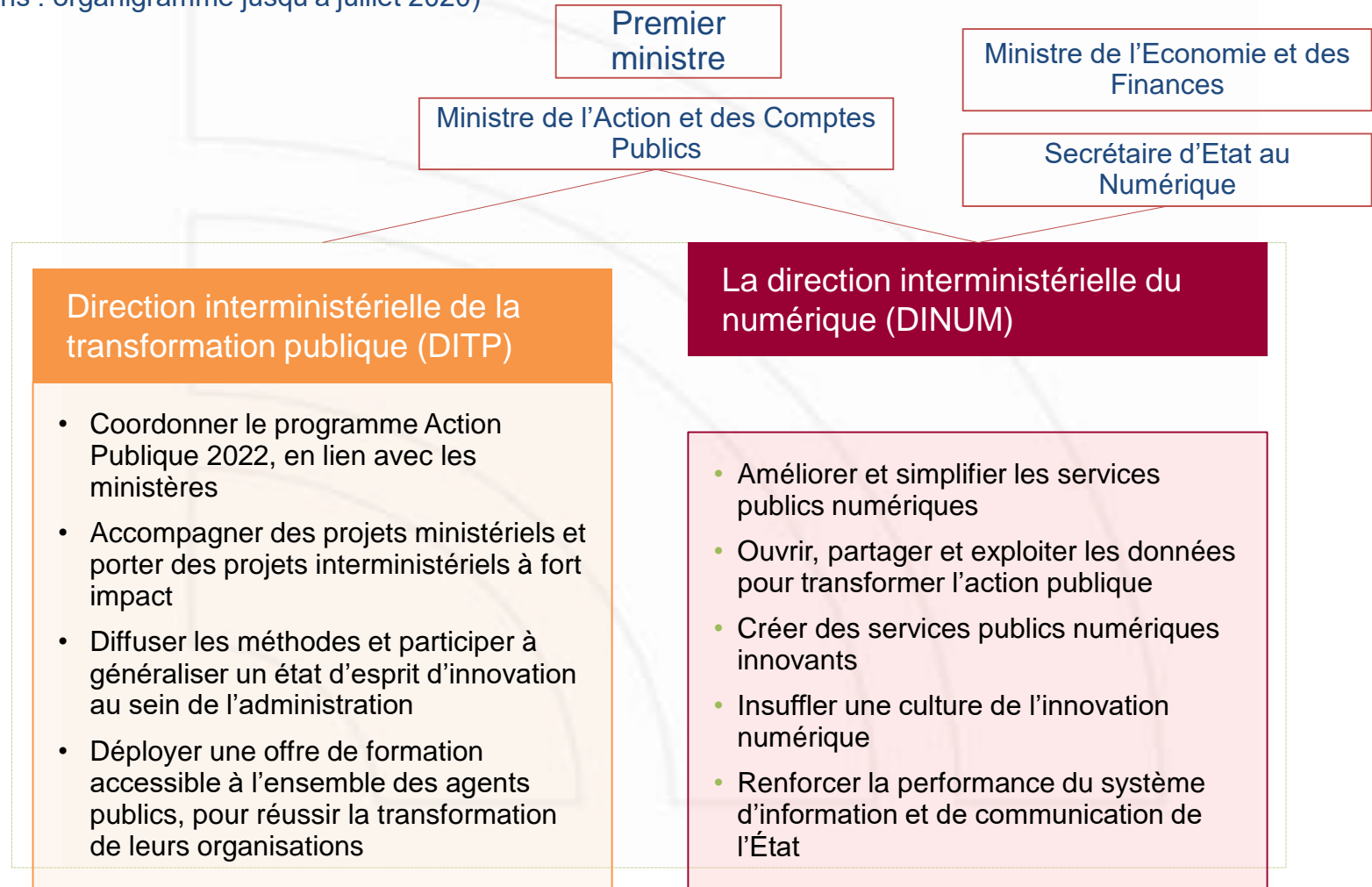
Plus besoin de créer sans cesse de nouveaux comptes.

FranceConnect : une identité numérique et sécurisée



AP 22 : les acteurs interministériels : La transformation de l'action publique est portée par la DITP et la DINUM (ancienne DINSIC) -

Principales missions DITP et DINSIC :
(précisions : organigramme jusqu'à juillet 2020)



AP 22 : les acteurs interministériels : Depuis nouvel organigramme juillet 2020 –

MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES
Liberté Égalité Fraternité

La ministre Le ministre Espace presse

Le ministère > Directions

Les directions placées sous l'autorité du ministère

Pour remplir ces missions, la Ministre a autorisé sur trois directions d'administration centrale, réunies au sein d'un même ministère :

- 

Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP)
- 

DGAFP
générale de l'administration et de la fonction publique
DRH de l'État

 - expertise • dialogue

Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
- 

DINUM
AVEC LE NUMÉRIQUE, NOUS CRÉONS LE SERVICE PUBLIC DE DEMAIN

Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)

Sommaire

Séquence n° 1 : Cadrage : historique de la réforme de l'État en France et les expériences internationales riches en enseignements sur les différents leviers de la réforme de l'État










Séquence n° 2 : De la Modernisation de l'Action Publique (MAP), 2012-2017 à Action publique 2022 (AP 22), 2017-2022

Séquence n° 3 : Le conseil national de la refondation CNR

Le CNR – Conseil national de la refondation

Le CNR – Conseil national de la refondation (CNR)

Les thématiques

 Assises du travail	 Bien vieillir	 Climat et biodiversité
 Jeunesse	 Logement	 Modèle productif et social
 Numérique	 Notre école	 Notre santé

Le CNR

⚡ EN COURS



Concertations locales

Trouver des solutions adaptées qui améliorent la vie quotidienne des Français.

⚡ EN COURS



Concertations nationales

Établir des plans d'action pour préparer les changements majeurs de la société.

A VENIR



Sessions plénières

Définir les grandes orientations du CNR et partager ses résultats.

Les grandes dates

8 septembre 2022
Lancement du CNR
Marcoussis (91)

3 octobre 2022
Lancement de la plateforme en
ligne avec 7 questionnaires

12 décembre 2022
2e session plénière du CNR
à Paris

Premier trimestre 2023
Premiers résultats des CNR locaux

Le CNR

La structuration

- ⇒ CNR plénier : réunir des acteurs très différents de la vie nationale pour s'exprimer sur les grands défis du pays et les amener à partager les contraintes des autres. Le « format plénier » a vocation à être réuni tous les 3 à 6 mois mais aussi sur une base plus régulière sous l'égide du Président de la République et de la Première ministre. Il sera l'occasion d'inscrire des thèmes nouveaux à l'agenda mais aussi de faire un point d'étape et d'avancement des formats thématiques et territoriaux.
- ⇒ CNR thématique : des ateliers thématiques réfléchiront aux grandes transitions de notre époque en réunissant tous les acteurs pertinents. Par exemple, la stratégie française de décarbonation ne sera pas réalisée seulement par les Ministères mais devra être co-construite avec les collectivités territoriales, les entreprises et bien sûr les citoyens.
- ⇒ CNR territorial : des concertations territoriales seront conduites sur des sujets essentiels à notre vie quotidienne comme l'école, la santé, les freins à l'emploi ou encore la transition écologique dans les territoires. Ici, il s'agira de partir de la réalité vécue des Français, dans sa diversité territoriale, pour proposer des innovations, des expérimentations, des solutions pragmatiques aux problèmes rencontrés, comme cela a été fait dans le cadre du projet « Marseille en Grand ». Une évaluation en continu de ces expérimentations sera réalisée, et les expérimentations réussies auront vocation à essaimer dans d'autres territoires.

Le CNR

⇒ À ce stade, les CNR territoriaux recouvrent trois démarches :

- **les concertations dans les établissements scolaires lancées depuis le 3 octobre 2022** par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse dans le cadre de la **démarche "Notre école, faisons-la ensemble"**. Trois volets seront principalement traités dans le cadre de ces concertations : la réussite des élèves, la réduction des inégalités ainsi que le bien-être à l'école. Les concertations engagées (sous l'égide des chefs d'établissements volontaires) pourront déboucher soit sur des solutions mises en oeuvre localement et financées par le fonds d'innovation pédagogique soit sur des constats qui pourront être remontés au niveau national ;
- **les concertations à l'échelle des bassins de santé, lancées le 3 octobre 2022** au Mans, par le ministre de la santé et de la prévention **dans le cadre du CNR santé**. À l'initiative du personnel soignant ou des élus, des concertations associant différentes parties prenantes se tiendront partout dans le pays. Les problèmes traités seront la difficulté d'accès à un médecin traitant, la permanence des soins et la réponse aux besoins de soins non programmés, les synergies à construire pour une politique concrète de la prévention ou encore la mobilisation des leviers locaux d'attractivité du système de santé. L'objectif est de déboucher sur des innovations, des solutions ou des projets locaux capables de changer la donne et d'inspirer d'autres territoires de santé. Le fonds d'intervention régional, à la main des agences régionales de santé (ARS), pourrait être sollicité pour financer ces projets ;
- enfin, **la préfiguration de France Travail** mobilisant les différents acteurs de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion **à l'échelle de plusieurs bassins d'emploi** s'inscrit également **dans le cadre des CNR territoriaux**. Il s'agit de co-construire le nouveau service public de l'emploi en associant toutes les parties prenantes et dans un souci de différenciation territoriale. Le périmètre de ce CNR sera progressivement élargi à d'autres enjeux, notamment l'identification des freins locaux à l'emploi, comme le logement, la formation ou encore la garde d'enfants.

Le CNR

- **Sur le plan national**
- En complément des projets locaux, des **réflexions nationales** sont engagées par plusieurs ministres. Il s'agit de mettre en place des **commissions thématiques**, visant à co-construire des stratégies de long terme pour affronter les grandes transitions : le **changement climatique**, le **vieillesse démographique**, les **mutations du travail** ainsi que les **évolutions du modèle productif**.
- Comme pour les CNR territoriaux, l'objectif de ces commissions thématiques est de construire un véritable programme d'action, le plus opérationnel possible. Par exemple pour le CNR "*climat et biodiversité*", il s'agit de contribuer à l'élaboration d'un agenda de planification écologique impliquant tous les acteurs : le législateur et le gouvernement pour la partie législative et réglementaire, mais aussi les collectivités territoriales ou encore les filières économiques et le monde financier.
- La démarche doit aboutir à une diversité d'outils et d'instruments à la main des différents acteurs, avec le même souci de la différenciation territoriale que pour les CNR territoriaux. Il est notamment prévu des territoires pilotes dans le cadre des CNR "*climat et biodiversité*" ou encore "*bien vieillir*" pour expérimenter des idées, tester des dispositifs et améliorer la réflexion d'ensemble.
- Ces quatre CNR dédiés aux grands sujets de transition sont complétés par trois CNR thématiques : le **logement**, la **jeunesse** et le **numérique**.
- **Les citoyens sont associés à tous les CNR grâce à leurs contributions en ligne.**
- <https://conseil-refondation.fr/>

:








Le CNR

- Sur le plan national

Concertations nationales

Etablir des plans d'action pour préparer les changements majeurs de la société.

Thématiques abordées

 Assises du travail	 Bien vieillir
 Climat et biodiversité	 Jeunesse
 Logement	 Modèle productif et social
 Numérique	

Qui participe ?

- Parties prenantes concernées : administrations, entreprises, experts
- Elu(e)s
- Associations
- Syndicats
- Citoyens

Les acteurs – DITP et DINUM

Actualités



La DITP en actions

Politiques prioritaires : un pilotage interministériel et territorial

<https://www.modernisation.gouv.fr/transformer-laction-publique/assurer-la-mise-en-oeuvre-des-politiques-prioritaires-du-gouvernement>

Le délégué interministériel à la transformation publique (DITP) est en charge du suivi des politiques prioritaires, sous l'autorité de la Première ministre.

Des outils de suivi de l'action publique transparents et partagés

Les politiques prioritaires du Gouvernement et les feuilles de route interministérielles des préfets sont suivies sur l'outil PILOTE, le tableau de bord territorialisé mis à disposition par la DITP. Cet outil partagé permet à chaque échelon opérationnel de rendre compte au Gouvernement de l'avancement dans la mise en œuvre des politiques prioritaires et de mobiliser le soutien des échelons supérieurs pour lever les difficultés rencontrées.





<https://www.modernisation.gouv.fr/transformer-l'action-publique/assurer-la-mise-en-oeuvre-des-politiques-prioritaires-du-gouvernement>

ÉCONOMIE, FINANCES, SOVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

LES DÉFIS AUXQUELS NOTRE PAYS FAIT FACE :

- Un contexte incertain. Notre économie a fait preuve de résilience face aux crises qui se sont succédées - crise sanitaire, crise énergétique - grâce à la réponse de l'État et à la mobilisation de tous les acteurs.
- Des incertitudes liées à l'inflation et aux risques de ruptures d'approvisionnement en gaz doivent nous conduire à anticiper les chocs pour protéger les ménages et les entreprises.
- Des grandes transitions. Les transitions écologique et numérique, et la recomposition des chaînes de valeur au niveau mondial sont un défi et une opportunité à saisir pour nos entreprises.

LES PRINCIPAUX CHANTIERS DU GOUVERNEMENT :

1. Gérer l'urgence économique : mettre en œuvre le paquet législatif d'urgence en faveur du pouvoir d'achat des Français, revaloriser le travail, et se préparer au risque de ruptures d'approvisionnement énergétique à l'hiver.
2. Sécuriser la trajectoire des finances publiques : réduire le ratio d'endettement à partir de 2026 et revenir à un déficit public inférieur à 3% du PIB en 2027 grâce à des réformes de structure et à la maîtrise des dépenses publiques.
3. Garantir notre souveraineté industrielle aux niveaux national et européen : soutien à la compétitivité des entreprises (notamment via la baisse des impôts de production), réforme d'EDF, simplification des procédures administratives, relocalisation des productions stratégiques, déploiement des PIIEC (projets importants d'intérêt européen commun).
4. Mobiliser l'industrie et la finance pour la décarbonation de l'économie : définir en lien avec les comités de filières industrielles des plans sectoriels de décarbonation, développer la finance verte au niveau national et international.
5. Renforcer notre souveraineté numérique : réguler les géants du secteur, soutenir le développement des infrastructures et des solutions européennes, garantir l'accès de tous à une information fiable (notamment via les États généraux pour le droit à l'information).
6. Préparer les TPE et PME aux transitions numérique et écologique, notamment dans le secteur du tourisme, du bâtiment, du commerce et de l'artisanat.

La DITP en actions

La DITP est chargée du suivi de l'exécution des réformes prioritaires : process, méthodes, et outils permettent à présent de suivre l'exécution de l'ensemble des réformes prioritaires au niveau national et territorial.

- **Un outil au service de la transparence des résultats et du suivi des politiques publiques** : créé en janvier 2021, [le baromètre des résultats de l'action publique](#) permet de rendre compte aux Français des résultats de l'action publique qui impactent directement leur vie quotidienne, au plus près de chez eux. Chacune des politiques prioritaires est présentée et détaillée, notamment sur la manière de bénéficier des mesures mises en place. Chargée d'animer le suivi de l'ensemble des réformes prioritaires du gouvernement, la DITP intervient dans la durée pour piloter la remontée des données des départements, en coopération avec les responsables de chaque réforme dans les ministères. Le baromètre fait l'objet de mises à jour et d'un enrichissement réguliers. L'ensemble des données sont également disponibles en open data sur le site [data.gouv.fr](#).

La DITP en actions

La DITP utilise l'apport des sciences comportementales dans un double objectif : améliorer l'impact des politiques publiques pour les usagers et accompagner la transformation managériale pour les agents. Elle propose ainsi des solutions nouvelles (outils numériques, évolution réglementaire, communications etc.). Elle pilote également un chantier spécifique consacré à la simplification des communications. La DITP accompagne également les administrations dans la simplification de leur communication, avec un chantier majeur sur les Cerfas.

L'efficacité de l'action publique dépend pour beaucoup de la clarté des supports qui en assurent la diffusion. Formulaires, courriers, mails, sites internet sont constitutifs de la relation entre administrations, agents et citoyens. Pour simplifier ces outils de communication, l'équipe sciences comportementales de la DITP a entrepris de multiples travaux de refonte. Depuis le début de l'année 2021 c'est sur le plus symbolique des documents administratifs, le Cerfa, que designers et experts en sciences comportementales œuvrent ensemble. L'objectif : simplifier 100 formulaires avant la fin du quinquennat. De façon plus générale, il s'agit de déployer divers outils (formations ou supports) qui permettent de sensibiliser et d'autonomiser l'ensemble des parties prenantes concernées.

La DITP en actions



La DITP en actions

Améliorer l'expérience usagers

Services publics +

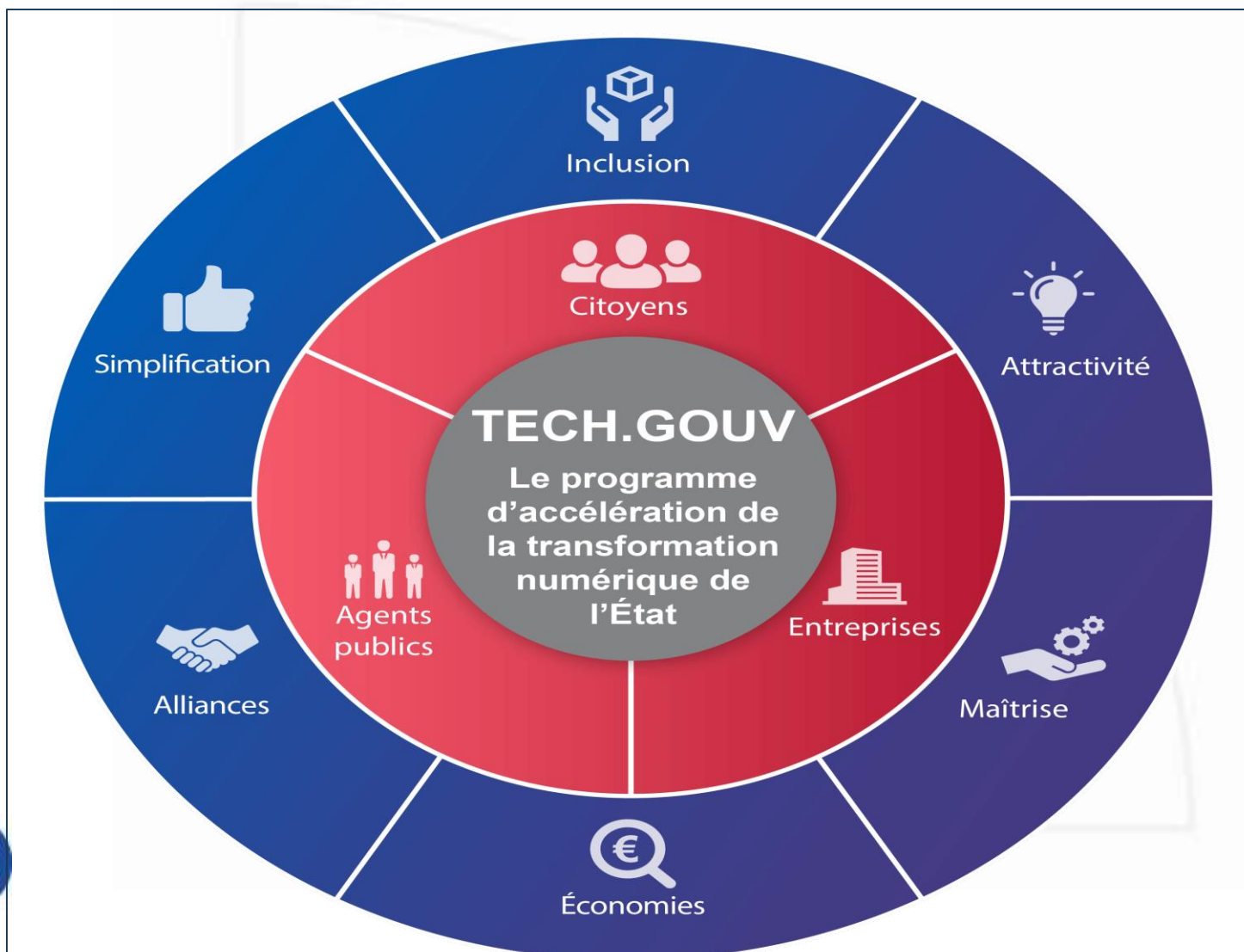
Un programme d'amélioration continue des services publics, construit sur l'avis et l'expérience des usagers.

Partager



La DINUM en actions : les six enjeux de TECH.GOUV

TECH.GOUV : TECH.GOUV : Stratégie et feuille de route 2019-2022 - édition actualisée mi-2021
<https://www.numerique.gouv.fr/publications/tech-gouv-strategie-et-feuille-de-route-2019-2021/>



Actualités DINUM -

<https://www.numerique.gouv.fr/actualites/>

VIS MON JOB



Audioconférence de l'État



Webconférence de l'État



Tchap, la messagerie instantanée de confiance de l'État

Partage de données au sein de l'administration via API : recommandations et bonnes pratiques

En tant qu'administration, comment bien partager ses données par API pour en favoriser la réutilisation ? La DINUM publie un ensemble de recommandations et de bonnes pratiques établies avec le réseau des administrateurs ministériels des données, des algorithmes et des codes sources

Actualités DINUM – <https://www.numerique.gouv.fr/actualites/>

NOUVEAU GUICHET

Obtenez un **financement** pour votre **projet d'exploitation** et de **valorisation des données**.



Guichet de financement : Exploitation et valorisation des données

Services | 17 janvier 2023

Vous êtes une administration d'État ou un opérateur public ? Obtenez un cofinancement et un accompagnement pour votre projet d'exploitation et valorisation des données, dans...

Référentiel général
d'écoconception de services
numériques



Forum de l'emploi
numérique de l'État



Du nouveau
pour l'**accessibilité**
numérique !



Actualités DINUM – Feuille de route

Un numérique performant au service de l'action publique

Février 2023

Nouveau Cap est construit autour de quatre priorités, qui figurent dans la feuille de route de la DINUM

1. Engager une mutation profonde des organisations publiques pour initier et conduire dans la durée les projets numériques de l'État.
2. Renforcer significativement les compétences numériques au sein de l'État.
3. Développer l'exploitation effective des données pour un État plus efficace dans son action et plus simple vis-à-vis des citoyens, des entreprises et des agents publics.
4. Préserver la souveraineté numérique de l'État en investissant dans des outils numériques mutualisés.

Actualités DINUM – Feuille de route

Feuille de route de la DINUM (2023)

1. Engager Faire réussir les projets numériques des ministères : en maximisant l'impact des projets numériques, diminuant leurs coûts, et améliorant leur design, leur accessibilité, leur sécurité, leur éco-responsabilité et leur interopérabilité en cohérence avec les doctrines élaborées par la DINUM ;
2. Mettre le numérique au service des politiques prioritaires du Gouvernement en créant des services numériques agiles et innovants : notamment en créant des start-up d'Etat avec la méthode beta.gouv, en mobilisant des entrepreneurs d'intérêt général (EIG), en déployant des méthodes agiles et en utilisant le plein potentiel des avancées technologiques du numérique ;
3. Valoriser et exploiter les données comme levier d'efficacité de l'action publique : en mobilisant des données ouvertes et non ouvertes, en pilotant l'action publique grâce à la donnée et en déployant des services innovants et proactifs pour les agents et les usagers ;
4. Opérer des outils numériques mutualisés de qualité et de confiance : réseau interministériel de l'Etat (RIE), cloud, suite bureautique collaborative, France Connect et APIs, etc.

Plan France 2030






PLAN FRANCE 2030

10 objectifs pour répondre aux grands défis de notre temps

MIEUX PRODUIRE

- Objectif 1** Faire émerger des réacteurs nucléaires de petite taille (SMR) 
- Objectif 2** Devenir le leader de l'hydrogène vert 
- Objectif 3** Décarboner notre industrie en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre de 35 % 
- Objectif 4** Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030 
- Objectif 5** Produire le 1^{er} avion bas carbone 

MIEUX VIVRE

- Objectif 6** Investir dans une alimentation saine, durable et traçable 
- Objectif 7** Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques et créer les dispositifs médicaux de demain 
- Objectif 8** Placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs 

MIEUX COMPRENDRE LE MONDE

- Objectif 9** Investir dans la nouvelle aventure spatiale avec notamment la production de mini-lanceurs réutilisables et de micro et minisatellites 
- Objectif 10** Investir dans le champ des fonds marins pour une meilleure compréhension du vivant 

En conclusion : quelques conditions de réussite d'une démarche de modernisation/transformation

- ✓ Un **portage politique** fort, de haut niveau et maintenu dans le temps ;
- ✓ La méthode : une démarche conduite dans la **concertation**, l'association des parties prenantes (agents, ministères, citoyens) ;
- ✓ L'importance des **leviers RH et de la conduite du changement** ;
- ✓ Une démarche qui trouve un équilibre entre des objectifs **quantitatifs** (baisse dépense publique notamment) **et qualitatifs** ;
- ✓ Une **pédagogie et une communication** adaptées, tant auprès des agents publics que des citoyens
- ✓ ...